Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire
—
Question Pasquier Nicolas 2019-CE-1
Quel est l'état de la biodiversité dans le canton de Fribourg ?

I. Question

La préservation de la biodiversité est devenue un enjeu primordial au niveau mondial. Car préserver les habitats naturels et les conditions favorables à une diversité la plus vaste possible des espèces animales, végétales et des microorganismes contribuera aussi à garantir la pérennité de la Vie sur Terre. Cette Vie à laquelle appartient aussi l'être Humain.

Or, les habitats naturels, les écosystèmes naturels et bon nombre d'espèces sont depuis plusieurs décennies sous pression à cause des activités humaines (urbanisation, déforestation, utilisation de pesticides et autres pratiques agricoles néfastes, exploitations de ressources, etc.). Et la situation s'aggrave en raison du réchauffement climatique avéré.

On ne compte plus les études et rapports sérieux de plus en plus alarmants qui annoncent les risques d'extinction de familles entières d'espèces.

A la base de pans entiers des réseaux trophiques, les insectes sont particulièrement menacés. En Allemagne, les populations d'insectes volants ont diminué de 75 % en trente ans et il est peu probable que la situation soit moins alarmante en Suisse. « Selon l'Office fédéral de l'Environnement (OFEV), 40 % des espèces d'insectes sont menacées d'extinction en Suisse et 11 % d'espèces supplémentaires sont partiellement menacées. »[1] Les oiseaux insectivores sont ainsi les suivants sur la liste des espèces dont les populations diminuent en Suisse comme à l'étranger.

Au niveau mondial, les populations de mammifères, d'oiseaux, de poissons, de reptiles et d'amphibiens, ont en moyenne diminué de 60 % en tout juste quarante ans.[2]

La loi sur la protection de la nature et du paysage (LPNat) mentionne dans son article 1 qu'elle « a pour but de protéger les bases naturelles de la vie humaine, animale et végétale dans le canton […] ».

Cette situation soulève les questions suivantes :

1. Comment se porte la biodiversité dans le canton de Fribourg ?
2. Combien d'espèces (microorganismes, végétaux et animaux) recensées compte le canton ?

---

[1] https://www.rts.ch/info/sciences-tech/10002235-40-des-insectes-risquent-l-extinction-menacant-l-equilibre-ecologique.html, site consulté le 19 décembre 2018.
[2] https://www.worldwildlife.org/press-releases/wwf-report-reveals-staggering-extent-of-human-impact-on-planet, site consulté le 19 décembre 2018.

3. Quelles sont les variations de populations d'insectes, de mammifères, d'oiseaux, de poissons, de reptiles et d'amphibiens observées dans notre canton durant les dernières décennies ?
4. Pour quelles espèces (ou familles d'espèces) le canton dispose-t-il aussi de données régulières sur leur densité de population ?
5. Combien d'espèces ont disparu du territoire cantonal depuis le début du vingtième siècle ?
6. Quelle est la part d'espèces menacées ?
7. Quelles espèces bénéficient de mesures de protection particulières ?
8. Quel montant annuel l'Etat investit-il pour la protection des espèces ? Est-ce suffisant par rapport aux besoins pour préserver la biodiversité tant en nombre d'espèces et qu'en densité de population par espèce ?
9. Comment le Conseil d'Etat apprécie-t-il les risques et les conséquences d'une érosion de la biodiversité sur le territoire cantonal ?
10. Le canton a-t-il reçu le soutien supplémentaire attendu de la Confédération pour le programme « Stratégie Biodiversité Suisse 2020 » et mentionné dans la réponse à la question QA 3407.11 posée par la députée Christa Mutter ?
11. Existe-t-il sur le territoire cantonal des mesures financées en partie ou en totalité par la Confédération dans son programme « Stratégie Biodiversité Suisse 2020 » actuellement en cours ? Si, oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?
12. Le Conseil d'Etat est-il prêt à mettre en œuvre des mesures de protection supplémentaires pour préserver les populations animales et végétales et celles des microorganismes ? Si oui, quelles mesures ? Pour quelles espèces ?

3 janvier 2019

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat est conscient des enjeux liés à la préservation de la biodiversité tant au niveau mondial qu'au niveau local. Avec l'élaboration de la LPNat (entrée en vigueur en 2014) il a montré sa volonté de préserver les bases naturelles de la vie humaine, animale et végétale dans le canton (art. 1 LPNat).

La protection des espèces et la préservation de la biodiversité dans le canton de Fribourg sont coordonnées essentiellement par le Service de la nature et du paysage (SNP) et le Service des forêts et de la faune (SFF). Dans l'accomplissement de leurs tâches en lien avec la protection des espèces, ces services sont accompagnés par plusieurs institutions spécialisées dans l'un ou l'autre groupe d'espèces. Ainsi, pour l'élaboration de la présente réponse, les institutions suivantes ont été consultées :

> FriBat, Groupe fribourgeois pour l'étude et la protection des chauves-souris ;
> karch, Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles de Suisse ;
> Jardin botanique de l'Université de Fribourg ;
> Musée d'histoire naturelle de Fribourg ;
> Société fribourgeoise de mycologie ;
> Société fribourgeoise d'entomologie.

Il sied de mentionner également que selon la Constitution fédérale, l'agriculture doit apporter une contribution substantielle à la conservation des ressources naturelles et à l'entretien du paysage rural. Cette contribution s'inscrit d'un part dans les objectifs environnementaux pour l'agriculture et d'autre part dans les mesures agricoles de la Stratégie Biodiversité Suisse. Ces objectifs sont notamment réalisés par l'obligation faite, pour avoir droit aux paiements directs, de garantir que les exploitations assurent au minimum une part de 7 % en surfaces de promotion de la biodiversité (SPB). En outre, il existe des mesures spécifiques pour la mise en réseaux des SPB. Parallèlement, les mesures d'aides structurelles en faveur de l'agriculture sont également conditionnées au respect de la biodiversité. A ne pas oublier aussi la sensibilisation à travers la formation agricole, divulguée par l'Institut agricole de Grangeneuve.

Dès lors, le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions du député Nicolas Pasquier :

1. Depuis le début des années 2000, l'Office fédéral de l'environnement mène un projet ambitieux de monitoring de la biodiversité au niveau Suisse. Le projet inclut plusieurs indicateurs et des points de relevés dans tous les cantons. Après plusieurs années de suivi, il dresse un bilan assez négatif : « l'état de la biodiversité en Suisse est insatisfaisant. La moitié des milieux naturels et un tiers des espèces sont menacés. Le recul de la diversité des espèces a en outre entraîné un appauvrissement de la diversité génétique. Les pertes continuent d'affecter les trois niveaux de la biodiversité (ndr les milieux naturels, les espèces et la diversité génétique) »[3]. Malgré le fait qu'un monitoring de la biodiversité spécifique au canton de Fribourg n'existe pas (hormis pour quelques espèces, voir réponses aux questions suivantes), il n'y a aucune raison de croire que cette analyse soit différente pour le canton de Fribourg.

2. Le nombre d'espèces recensées dans le canton est reporté dans le tableau en annexe (colonne 2. Nombre d'espèces). Ces chiffres correspondent aux observations qui figurent dans les bases de données officielles de la Confédération, récoltées et transmises pour la plupart de manière bénévole par des naturalistes. Si pour certains groupes d'organismes (p.ex. les oiseaux, les chauves-souris, les reptiles ou les amphibiens) ces chiffres sont très proches de la réalité, pour d'autres groupes (notamment les insectes) ils sont très certainement sous-estimés, car l'état des données disponibles est très lacunaire. Pour d'autres groupes encore (microorganismes, certains groupes d'invertébrés) aucune donnée n'est disponible.

3. Des données fiables sur l'évolution des populations au niveau cantonal durant les dernières décennies sont disponibles uniquement pour certains groupes d'espèces, tels une grande partie des oiseaux, certains mammifères et certains poissons.

   Ainsi chez les oiseaux, 13 espèces ont disparu du canton de Fribourg depuis 1900 et au moins 21 espèces ont fortement diminué depuis les années 1950. Le nombre des espèces en diminution depuis 1990 (34) n'est pas beaucoup plus élevé que le nombre d'espèces en augmentation depuis 1990 (32), mais dans la dernière catégorie, on trouve surtout des espèces qui sont répandues et abondantes. Les espèces généralistes ont plutôt progressé, les espèces spécialisées ont plutôt diminué. Deux tiers des espèces en diminution sont des espèces menacées qui figurent sur la Liste Rouge. Chez les oiseaux qui vivent dans des zones humides et chez les oiseaux sylvicoles, le nombre des espèces en augmentation est plus important que le nombre des espèces

[3] OFEV, Etat de la biodiversité en Suisse, https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/info-specialistes/etat-de-la-biodiversite-en-suisse.html

en diminution. Chez les oiseaux qui vivent dans les zones agricoles, le nombre des espèces en diminution est le double du nombre des espèces en augmentation. Les espèces sensibles aux dérangements ont particulièrement souffert les 20 dernières années.

Les populations de bouquetins, de renards, de chevreuils et de lièvres du canton sont considérées par les spécialistes comme stables, tandis que celles de chamois et de marmottes sont en diminution. Une tendance à l'augmentation est constatée dans les populations de castors, de cerfs, de chats sauvages, de lynx et de sangliers.

L'évolution des dernières décennies est relativement bien connue pour certaines espèces de poissons également. Ainsi les experts mentionnent des populations stables pour 15 espèces et en baisse pour 8 autres.

Pour tous les autres groupes d'espèces animales, aucun suivi permettant une évaluation de l'évolution des populations n'est effectué au niveau cantonal.

4. La densité des populations au niveau cantonal n'est connue que pour quelques espèces d'oiseaux (suivis réguliers pour 50 espèces) et de grands mammifères (suivis réguliers pour 11 espèces). Quelques programmes spécifiques ciblés sur un ou plusieurs biotopes et espèces permettent de suivre l'évolution de populations d'espèces menacées au niveau local. On peut citer par exemple le suivi de l'Azuré de la sanguisorbe et de l'Azuré des paluds dans l'Intyamon, ainsi que les suivis de sites de reproductions de certains poissons, amphibiens, reptiles ou chauves-souris. Une vingtaine d'espèces végétales particulièrement menacées font l'objet d'un programme de suivi spécifique par le canton.

5. Le tableau en annexe reporte pour chaque groupe d'espèces le nombre d'espèces mentionnées dans les bases de données de la Confédération et dont la dernière observation remonte à avant 1990 (colonne 5. Nombre d'espèces disparues depuis 1900). Il faut souligner toutefois que les connaissances sur la répartition des espèces dans le canton pour certains groupes d'espèces, notamment les invertébrés, sont très lacunaires.

6. Le nombre d'espèces menacées par groupe d'espèces est également reporté dans le tableau en annexe (6. Nombre d'espèces menacées). Ont été considérées ici les catégories Liste Rouge CR (en danger critique), EN (en danger) et VU (vulnérable) selon la classification de l'UICN[4]. Pour les poissons et les écrevisses, le statut de menace considéré est celui défini dans l'Ordonnance relative à la loi fédérale sur la pêche (catégories 1 à 4). Pour une bonne partie des groupes d'organismes les Listes Rouges ne sont pas disponibles.

7. Une vingtaine de plantes vasculaires, une quinzaine d'espèces d'oiseaux, quelques chauves-souris, amphibiens, reptiles et papillons diurnes bénéficient de projets de conservation spécifiques au niveau cantonal et des mesures sont mises en œuvre pour les protéger et les favoriser.

8. Les montants moyens investis annuellement par l'Etat de Fribourg pour les mesures de protection spécifiques mentionnées à la réponse 7. sont reportés ci-après :

   > plantes vasculaires : 50 000 francs

[4] https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/etat/biodiversite---programmes-de-surveillance/listes-rouges.html

> oiseaux : 100 000 francs
> chauves-souris : 20 000 francs
> amphibiens : 15 000 francs
> reptiles : 5000 francs
> papillons diurnes : 8000 francs

Pour certains groupes d'espèces, des mesures spécifiques de protection sont réalisées essentiellement grâce à l'engagement de nombreux bénévoles qui œuvrent sur le terrain. C'est le cas notamment pour les oiseaux, les chauves-souris, les amphibiens et les reptiles.

Dans le canton de Fribourg, la protection des espèces et le maintien de la biodiversité passent avant tout par la gestion et la revitalisation des biotopes. La part du budget global du SNP dédié à ces prestations est estimée à environ 2 millions de francs par an, le montant investi par le SFF est d'environ 750 000 francs par an. Ces activités sont coordonnées par les collaboratrices et collaborateurs du SNP (env. 2 EPT) et du SFF (env. 1 EPT).

Pour l'agriculture fribourgeoise, les surfaces de promotion de la biodiversité représentent une surface d'environ 7000 hectares ce qui correspond aux 9,51 % de la surface agricole utile (SAU). Pour la zone d'estivage, il y a 405 estivages qui bénéficient de contributions à la promotion de la biodiversité ce qui représente 74 % des exploitations alpestres fribourgeoises. De plus, 1584 exploitations (66 %) participent aux programmes de mise en réseau des surfaces de promotion de la biodiversité. Pour notre canton, les montants des paiements directs versés en 2018 pour la biodiversité s'élèvent à 8,5 millions de francs dont une part cantonale de 538 000 francs. A cela s'ajoutent les contributions liées à la qualité du paysage qui montrent d'importantes synergies avec les mesures liées à la biodiversité et qui s'élèvent à 12,3 millions de francs dont une part cantonale de 1,2 millions de francs. En outre, la plupart des projets d'améliorations structurelles réalisés à Fribourg bénéficient de suppléments d'aides fédérales liés à des mesures environnementales volontaires telles que la mise en place de haies ou de zones humides.

Les mesures réalisées dans le canton de Fribourg jusqu'à présent ont aidé bon nombre d'espèces, souvent de manière très localisée. Les bilans dressés dans le cadre de différents programmes nationaux (Monitoring de la biodiversité suisse, Listes Rouges nationales, Objectifs environnementaux pour l'agriculture, Environnement Suisse 2018, Suivi des effets de la protection des biotopes, Atlas des oiseaux nicheurs) montrent toutefois que les efforts fournis jusqu'à présent n'ont pas permis de réduire le nombre d'espèces menacées.

9. Comme le relève l'Académie suisse de sciences naturelles, « la biodiversité possède une valeur à la fois économique, sociale, culturelle et esthétique »[5]. Elle fournit des services écosystémiques tels la pollinisation, la régulation des ravageurs dans l'agriculture ou le maintien de la fertilité des sols. Une érosion de la biodiversité sur le territoire cantonale se traduirait par une péjoration des conditions de vie et une plus forte dépendance à des facteurs externes (importation de produits primaires).

10. Dans le cadre du programme de la Confédération Stratégie Biodiversité Suisse, le canton de Fribourg a reçu en 2017 un financement complémentaire extraordinaire de 303 750 francs ainsi qu'une augmentation des montants liés à la convention-programme nature et paysage de

[5] https://sciencesnaturelles.ch/topics/biodiversity/about_biodiversity/bedeutung

170 500 francs et une augmentation de 360 000 francs pour la convention-programme biodiversité en forêt.

11. Ces montants ont été investis essentiellement dans la revitalisation de milieux naturels de valeur (zones alluviales, marais et sites à batraciens d'importance nationale), de milieux naturels en forêt, ainsi que pour intensifier la collaboration avec le Jardin botanique dans le domaine de la protection de la flore.

12. Outre poursuivre les travaux en cours dans le domaine de la protection et du suivi de certaines espèces prioritaires, le Conseil d'Etat entend compléter, au cours des prochaines années, les connaissances sur la répartition des espèces identifiées comme bioindicateurs de la qualité des biotopes et des paysages (certains groupes d'insectes notamment). Ceci permettra de mieux cibler les mesures de protection et de restauration mises en œuvre dans le domaine de la protection des biotopes. De plus, et afin de pouvoir appliquer des mesures de conservation efficaces pour certains groupes d'animaux ou de plantes, les facteurs de menace doivent être identifiés. Une analyse détaillée des principales menaces permettra de proposer des mesures pour maintenir les espèces rares et promouvoir les espèces menacées. Dans le cadre de la prochaine convention-programme nature 2020–2024, le canton de Fribourg entend élaborer une stratégie cantonale pour la biodiversité qui permettra de mettre en évidence non seulement les principales menaces qui pèsent sur la biodiversité dans le canton, mais également les mesures et les outils nécessaires à son maintien voire sa promotion à long terme.

2 avril 2019

Annexe

—

Tableau « Etat de la biodiversité dans le canton de Fribourg »